

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 17 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Marie VINCENTI, Bruno PEGAS.

Procuration : Mme Nicole BETTULA a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN

Excusés : - Absents : M. Fabien LEMAIRE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Yvette DETROIT.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 3 : Délégation au Président pour le renouvellement de la mise en œuvre la convention de mise à disposition entre l'EHPAD RESIDENCE DU LAC Hervé Sabatié de Lafrançaise et l'EHPAD EUGENE AUJALEU DE NEGREPELISSE

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration les effets favorables aux deux structures de la mise à disposition de la Directrice, Madame CAMBON Rose

Considérant la présentation faite au Conseil d'Administration de la convention cadre de coopération et de ses annexes,

Considérant le bilan positif du renouvellement pour 2 années de la convention datée du 21 Novembre 2023. Soit du 08 juillet 2024 au 07 juillet 2026, et, notamment les effets de la mutualisation du poste de Directrice,

Considérant qu'après présentation des effets et des objectifs poursuivis, il paraît nécessaire d'étendre cette coopération dans le temps,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le Président à poursuivre la mise en œuvre de cette coopération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et, notamment la signature de l'arrêté de mise à disposition du poste de Directrice pour une durée d'une année.

Ainsi fait et délibéré le 16 juillet 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)